• Tu reviens vers la table de vote avec ta carte d'électeur et ton enveloppe :

- Le premier assesseur lit ton nom à voix haute
- Le second assesseur recherche ton nom sur la liste d'émargement où sont inscrits les noms de tous les électeurs
- L'élu « adulte » ou le responsable présent actionne l'urne dans la fente de laquelle tu glisses ton enveloppe, et prononce les paroles « A voté ! »
- Une fois que tu as voté, on tamponne ta carte et tu signes à côté de ton nom.

LE DÉPOUILLEMENT

Quand tout le monde a voté, le scrutin est déclaré clos. Il faut alors compter le nombre de voix pour chaque candidat.

LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Celles et ceux qui ont obtenu le plus de voix par niveau (CM1 & CM2) sont élus Conseillers Municipaux Enfants jusqu'en **juin 2028**. En cas d'égalité des voix entre 2 candidats, c'est le plus âgé des candidats qui sera élu.

L'élu et/ou le responsable du CME et la direction de ton établissement passeront dans ta classe pour annoncer le nom des élus du CME.

Le CME sera officiellement installé lors d'une cérémonie présidée par le Maire, en salle du Conseil municipal.



DICO' DÉMO'

Assesseur : personne en charge de l'organisation et du bon dérolement des élections.

Bulletin blanc : s'il n'y a aucun bulletin dans l'enveloppe, le vote est blanc.

Bulletin nul : si le bulletin est raturé ou déchiré, il est nul. Ou si un garçon et une fille n'ont pas été choisis. Dans ce cas, le vote ne compte pas.

Candidat : personne qui se présente pour l'élection.

Dépouillement : lorsque le vote est terminé, on compte les voix pour connaître le résultat de l'élection.

Électeur : personne qui peut voter.

Élu(e) : personne désignée par un vote.

Isoloir : cabine où chacun peut voter en secret.

Mandat : mission confiée par les électeurs à un élu pour une durée déterminée.

Scrutateur : participe au dépouillement, compte les voix, fiabilise la régularité avec le président du bureau (ou adulte responsable) de vote de ton école

Scrutin : ensemble des opérations qui constituent un vote ou une élection.

Séance plénière : réunion de l'ensemble du CME présidée par le Maire.

Urne : boîte dans laquelle chaque électeur dépose son enveloppe qui contient le bulletin de vote.

GUIDE DU CONSEILLER MUNICIPAL ENFANTS

MANDAT 2026- 2028

Conseil Municipal Enfants



Document Ville de Brignais | Service com.| Août 2026 | Ne pas jeter sur la voie publique.

VILLE DE BRIGNAIS
Direction Enfance Jeunesse
Sport et Vie Associative
3 place d'Hirschberg
jeunesse@mairie-brignais.fr
Tél. : 04 72 31 84 00

VILLE DE BRIGNAIS

QUE FAIT LE CONSEILLER ?

Dans chaque école élémentaire (Claudius Fournion, Jean-Moulin, Jacques-Cartier et Saint-Clair) , des Conseillers sont élus **pour deux années scolaires, de novembre 2026 à juin 2028.** Un élève de l'école Saint Philippe Neri pourra également siéger.

Le Conseiller Municipal participe à une commission thématique parmi les suivantes :

• Solidarité - Citoyenneté - Culture
• Environnement - Développement durable - Sport

Les projets travaillés dans les commissions découlent des programmes des candidats élus, mais aussi des élus adultes et des animateurs. Ces projets sont également présentés et débattus en séance plénière du Conseil Municipal Enfants (ensemble des Conseillers Municipaux Enfants et le Maire de Brignais).

C'est un engagement qui te demandera du temps, des convictions et des idées. C'est une expérience passionnante et enrichissante.

COMMENT DEVENIR CONSEILLER ?



Pour cela, il te faut :

• Être en classe de CM1 ou de CM2

• Habiter la commune de Brignais

• Avoir l'accord signé de tes parents

• Vouloir améliorer ton environnement, avoir plein d'idées et surtout être à l'écoute des Brignairots.

Tu es intéressé(e) ? Alors, propose ta candidature pour représenter tes camarades au Conseil Municipal Enfants - CME !

Si tu ne souhaites pas te présenter, vote pour les candidats qui représentent le mieux tes idées.

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR

Les Conseillers municipaux enfants seront élus selon la répartition suivante :

Établissements	CM1	CM2
Jacques Cartier	2	2
C. Fournion	2	2
Jean Moulin	2	2
Saint-Clair	2	2
Total	8	8

La **parité garçon-fille sera appliquée** pour chaque établissement scolaire.

LE RYTHME DES RÉUNIONS

Le Conseiller participe à plusieurs temps forts prévus le mercredi après-midi :

• **Les visites** et la présence aux **cérémonies commémoratives** organisées par la Ville.

• **Les commissions thématiques** sont animées par les animateurs référents. Elles se réunissent une fois par mois au 3 place d'Hirschberg.

Un calendrier sera diffusé aux jeunes élus dès que possible.



COMMENT PRÉPARER L'ÉLECTION ?

LE DÉPÔT DE CANDIDATURE :

• Remplis la fiche de candidature qui t'a été remise en même temps que ce document au plus tard le 9 octobre à minuit

• Retourne-la par mail à jeunesse@mairie-brignais.fr

LA CAMPAGNE :

• Sois créatif dans l'élaboration de ton programme et des supports de présentation (affiches, tracts...)

• Organise des débats avec les autres candidats de ton établissement scolaire

Tu peux te faire aider, mais c'est à toi d'être convaincant !

L'ÉLECTION



Voici comment se dérouleront les élections :

• Tu voteras dans ton établissement scolaire **en octobre 2026.** Chacun se présente au bureau de vote avec sa carte d'électeur signée

• Tu prends un bulletin ainsi qu'une enveloppe

• Tu entres SEUL dans l'isoloir :

- Tu coches un garçon et une fille sur le bulletin
- Tu refermes l'enveloppe sans la coller
- Le vote est anonyme, tu ne dois donc pas écrire sur les bulletins ni l'enveloppe. Si tu le fais, ton vote ne sera pas pris en compte !